

PORTRAIT SOCIAL

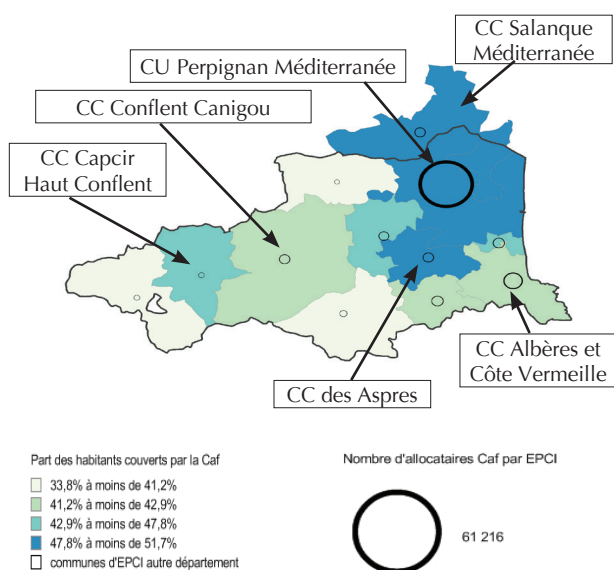
Caf des Pyrénées-Orientales

48 %
de la population
couverte

97 785
allocataires

“

Nombre d'allocataires et taux de couverture
de la population par la Caf



Sources : Caf 31/12/2016 et Insee RP 01/01/2013
© IGN © Geofla 2.0.2015

Avec près de 98 000 allocataires la Caf soutient près de la moitié de la population du département soit 221 758 personnes. Le taux de couverture varie de 34% à 52% selon les communautés de communes.

Les prestations légales versées aux allocataires de la Caf représentent en moyenne 492€ par allocataire soit 55€ de plus que la moyenne régionale et 57€ de plus que la moyenne française.

La structure familiale des allocataires du département est marquée par une forte proportion d'allocataires isolés (46%) et une part de familles monoparentales (20%) plus élevée qu'au niveau national (16%).

Localement, les allocataires sont plus largement dépendants des prestations versées. Elles représentent plus de la moitié des revenus pour 40% de la population allocataire (29% au niveau national) et pour 26% d'entre eux l'unique source de revenus (17% au niveau national).

Un allocataire est un responsable de dossier, qui a perçu au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2016. Les personnes couvertes par les prestations sont les allocataires, leurs conjoints ou concubins et les enfants et autres personnes qu'ils peuvent avoir à charge. Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.

”



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



Zoom sur
la prime d'activité



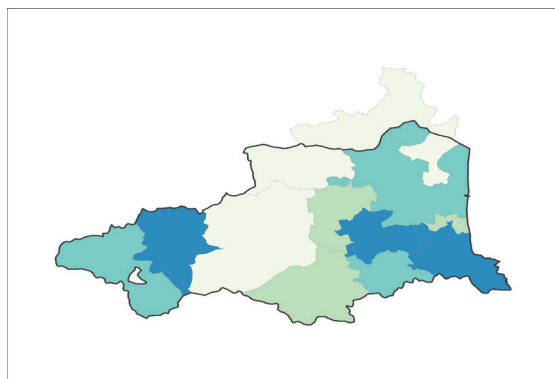
Petite enfance



AIDER LES FAMILLES À CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE, VIE FAMILIALE ET VIE SOCIALE

“

Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans

31,5 à moins de 39,4

39,4 à moins de 42,7

42,7 à moins de 45,7

45,7 à moins de 61,8

communes d'EPCI autre département

La Caf poursuit son soutien au développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles. Avec un total de 6 370 places, la capacité théorique d'accueil des Pyrénées-Orientales s'élève en 2014 à 43 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Elle varie de 31% à 62% selon les communautés de communes.

Une aide, désormais appelée Prestation Partagée d'éducation de l'enfant, peut être attribuée aux parents choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant. Dans le département, cette prestation permet de couvrir 1 547 enfants de moins de 3 ans.

Modalités de calcul de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans :

L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.

Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2014
© IGN ® Geofla 2.0.2016

”



Enfance et parentalité



SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE ET FACILITER LES RELATIONS PARENTS-ENFANTS

Allocataires percevant des prestations liées à l'entretien des enfants

	Département		Région		France métropolitaine
	Allocataires	Part des foyers allocataires			
Allocations familiales	29 872	31%	32%	38 %	
Complément familial	5 622	6%	5%	7 %	
Allocation de soutien familial	7 969	8%	6%	5 %	
Allocation de rentrée scolaire	25 584	26%	23%	24 %	
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	1 673	2%	2%	2 %	

Source : Caf 2016

La Caf accompagne les moments importants de la vie des familles et aide les parents par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants. Ainsi, 31% des allocataires des Pyrénées-Orientales en bénéficient, la moyenne régionale se situe à 32%.

Par ailleurs, elle participe au soutien des parents dans l'exercice de leur rôle éducatif par le versement de l'allocation de rentrée scolaire à 25 584 familles en 2016. 7 969 familles ont également bénéficié de l'allocation de soutien familial et 1 673 familles au titre de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

La Caf favorise également les initiatives du secteur associatif qui œuvre dans ce domaine. En 2016, la Caf a financé 29 structures engagées dans des actions retenues par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), 2 services de médiation familiale, 7 lieux d'accueil enfants-parents (Laep), et 12 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, qui permettent de renforcer les liens entre les familles et l'école.

2

PROTRAIT SOCIAL



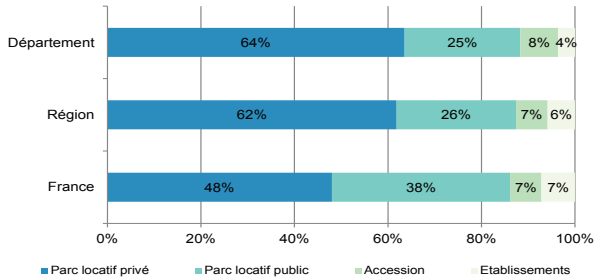
Logement et cadre de vie



SOUTENIR LES FAMILLES DANS LEURS RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2016



La Caf apporte un soutien financier en faveur du logement des familles, facteur déterminant d'insertion sociale. Ces aides ont pour but de réduire la part du budget destiné à ce poste de dépense.

En 2016, le nombre de bénéficiaires d'une aide au logement s'élève à 56 394, soit 58% des allocataires. 5% de ces aides sont versées aux étudiants (12% au niveau national et 14% au niveau régional).

Plus de 6 allocataires sur 10 résident dans le parc privé, situation similaire dans la région et plus faible au niveau

national (moins de 5 sur 10). 25% des aides sont destinées aux allocataires résidant dans le parc public (38% au niveau national). 8% des allocataires perçoivent des aides au logement dans le cadre de l'accession à la propriété (7% au niveau national et régional).

20% des allocataires du parc privé et 4% du parc public supportent un taux d'effort supérieur à 40%. Au niveau national, ce taux d'effort est supporté par 24% des allocataires du parc privé et 4% dans le parc public.

Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.

La dégressivité des aides au logement depuis le 1er juillet 2016

Cette mesure prévoit l'instauration de nouveaux plafonds de loyer, variant selon la taille de la famille et la zone géographique. A partir de ces nouveaux seuils, les aides au logement peuvent diminuer et même être supprimées. Elle permet de lutter contre les loyers trop élevés et d'attribuer les aides au logement aux ménages supportant un loyer en correspondance avec leur composition familiale. Cette disposition ne s'applique cependant pas aux bénéficiaires d'Allocation aux adultes handicapés, d'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé et aux personnes en logement meublé.



Solidarité et insertion



CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES À L'AUTONOMIE, À L'INSERTION ET AU RETOUR À L'EMPLOI

Pour aider les personnes les plus démunies ou en situation d'handicap, la Caf verse le Revenu de solidarité active et l'Allocation pour adultes handicapés. Ainsi, 30 312 allocataires ont perçu l'un de ces minima sociaux.

Depuis le 1er janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le volet activité du Rsa. La composante socle du Rsa a été maintenue et versée à 20 625 foyers, soit 613 foyers de moins en un an. Cette baisse a touché l'ensemble des foyers quelle que soit leur situation familiale. Ainsi, les bénéficiaires de Rsa majoré sont passés de 2 883 à 2 590 foyers.

L'incitation à la reprise d'une activité professionnelle par le mécanisme du cumul intégral

Les situations de reprise d'activité sont accompagnées de mesures transitoires prévoyant une période de cumul entre le Rsa et les revenus issus de la nouvelle activité. Elles concernent 4% de bénéficiaires de Rsa socle. L'objectif est d'inciter et soutenir les allocataires qui s'inscrivent dans cette démarche.

Allocataires percevant un minimum social

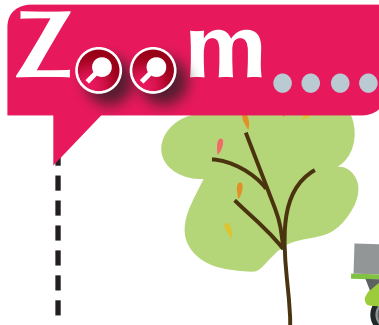
	Département
Bénéficiaires du Rsa socle	20 625
dont bénéficiaires du Rsa socle majoré	2 590
Bénéficiaires de l'Aah	9 687
dont bénéficiaires de l'Aah en emploi	988

Source : Caf 2016

En 2016, 9 687 adultes de plus de 20 ans ont perçu l'Allocation adulte handicapé. Le législateur a mis en place de nouvelles règles pour encourager l'activité professionnelle, les bénéficiaires d'Aah exerçant une activité professionnelle peuvent désormais prétendre à la prime d'activité, l'Aah est à ce titre considérée comme revenu d'activité et non plus comme une prestation. 750 bénéficiaires travaillent en milieu ordinaire et 238 en milieu protégé. 10 % des bénéficiaires sont en emploi y compris ceux qui sont en période d'intéressement.



Prime d'activité

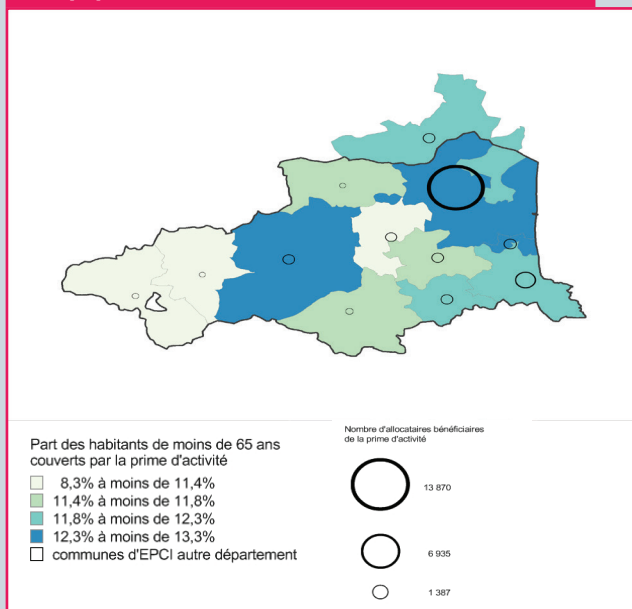


Allocataires percevant la prime d'activité

	Département		Région		France métropolitaine
	Allocataires	Part des foyers allocataires			
Bénéficiaires de la prime d'activité	22 874				
dont majoration pour isolement	1 516	7%	6%		7 %
dont moins de 25 ans	3 166	14%	16%		17 %
dont isolés	11 603	51%	54%		52 %
Montant moyen versé	160€		154€		157 €

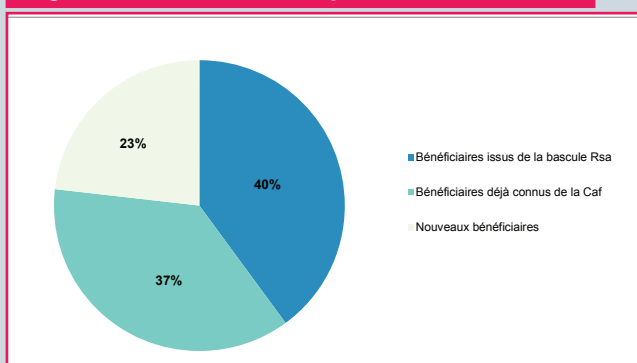
Source : Caf 2016

Nombre d'allocataires de la prime d'activité et part de la population couverte



Sources : Caf 31/12/2016 et Insee RP 01/01/2013
© IGN © Geofla 2.0.2015

Origine des bénéficiaires de la prime d'activité



Source : Caf 2016

La loi n°2015-994 du 17 août 2015, relative au dialogue social et à l'emploi, instaure la mise en place au 1er janvier 2016 de la prime d'activité. Cette nouvelle prestation remplace le volet «activité» du Rsa et la prime pour l'emploi. Elle est destinée aux personnes exerçant une activité professionnelle: salariés ou travailleurs indépendants mais elle est aussi ouverte aux étudiants salariés et apprentis à condition de justifier d'un montant minimal de rémunération.

Au 31 décembre 2016, elle a été versée à 22 874 bénéficiaires qui ont permis de couvrir 44 330 ayants droits et autres personnes à charge. Parmi eux, 1 516 foyers, en situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître, ont perçu une majoration de leur allocation.

Les jeunes de 18 à 24 ans concernés aussi par la prime d'activité

Pour 14% des foyers, le bénéficiaire est âgé de moins de 25 ans (proportion plus élevée au niveau régional et national). Plus de la moitié sont des personnes isolées (51%) et un quart (25%) sont des familles monoparentales. Parmi l'ensemble des familles avec enfants, 58% élèvent seul leur enfant. Le montant moyen versé en décembre 2016 au titre de la prime d'activité est de 160€. Ce montant est de 121€ en moyenne pour les personnes isolées, 176€ pour les couples sans enfant, 201€ pour les couples avec enfant(s) et 208€ pour les familles monoparentales.

Parmi les 22 874 bénéficiaires de la prime d'activité, 60% n'ont pas basculé directement du Rsa activité: 37% percevaient déjà une autre prestation et 23% étaient inconnus de la Caisse d'allocations familiales.

La prime a permis de soutenir 5 304 nouveaux allocataires, principalement des personnes isolées et des jeunes.

Les fichiers statistiques utilisés pour cette publication sont issus des bases de gestion des droits des allocataires, constitués 6 semaines après la fin du mois de droit étudié (fichiers Bénétrim et Filéas). Toute extraction plus tardive aboutirait à un dénombrement des droits de chaque trimestre supérieur, en raison des actualisations de dossiers qui ont lieu postérieurement à la date d'extraction des fichiers.